



Pel casse pour compromis annule: perte des interets ?

Par **pit06700**, le **04/06/2010** à **21:13**

Bonjour,

Mon amie ayant voulu me quitter (that's life !!) alors que nous avons signe un compromis de vente j'ai perdu mon PEL que j'avais utilise pour payer la caution. La banque m'avait assure que je toucherais les interets meme si je prenais le PEL pour payer la caution or la bien sur nous n'avons pas donne suite au pret de la banque...

Je realise maintenant que j'ai peut etre quand meme droit a toucher les interets vu que j'ai bien casse mon PEL en vue d'un achat immobilier qui n'a malheureusement pas eu lieu. Avez-vous un avis sur la question ?

Cordialement